

|                                                                                   |                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RESOLUTION N° AGN/61/RES/8                                                        | CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :                                                                    |
| <u>OBJET :</u>                                                                    | 1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1992                                        |
| 2 <sup>ème</sup> Conférence internationale sur les documents de voyage frauduleux | 1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE dans la rubrique : Documents d'identité et titres de voyage |

### **TEXTE DE LA RESOLUTION**

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C-Interpol, réunie en sa 61<sup>ème</sup> session, à Dakar, du 4 au 10 novembre 1992,

VU les travaux de la 1<sup>ère</sup> Conférence internationale sur les documents de voyage frauduleux qui s'est réunie à Ottawa en avril 1992 et les recommandations rédigées par le Groupe de travail,

AYANT NOTE le vif intérêt manifesté par les participants à la 1<sup>ère</sup> Conférence internationale sur les documents de voyage frauduleux et le besoin urgent qui y a été exprimé d'organiser plus de conférences internationales sur les documents de voyage frauduleux, afin de résoudre les problèmes créés par l'utilisation croissante de documents de voyage frauduleux,

COMPTE TENU du très grand nombre de questions à étudier dans le cadre de la recherche de solutions à l'utilisation croissante de documents de voyage frauduleux par des malfaiteurs internationaux,

AYANT PRIS ACTE de l'intention exprimée par la délégation zimbabwéenne d'accueillir une conférence internationale extraordinaire sur les documents de voyage frauduleux en 1994,

RECOMMANDE que, afin de traiter les problèmes les plus urgents concernant l'utilisation de documents de voyage frauduleux avant la Conférence internationale prévue à Helsinki (Finlande) en 1997, une conférence internationale extraordinaire sur les documents de voyage frauduleux ait lieu en 1994 au Zimbabwe.

-----